

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 03 février 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur le Conseiller Alexandre Roy a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il y a 08 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Claude Paulin.

*** Monsieur le maire commente la semaine de la persévérance scolaire 2020.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbaux :

4.1 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020;

Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 13 janvier 2020;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 janvier 2020;

6.0 Correspondance:

6.1 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – Association du Lac;

6.2 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – Alcooliques Anonymes;

6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 07 au 24 janvier 2020;

7.0 Administration générale :

7.1 Procédure de vente pour taxes;

- 7.2 Cotisation annuelle à l'ADMQ;
- 7.3 Don à l'organisme communautaire Action partage;
- 7.4 Don à l'organisme communautaire Centre d'action bénévole;
- 7.5 Concert de l'orgue;
- 7.6 Demande de reconduction de la division du territoire municipal en districts électoraux;
- Info 7.7 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 janvier 2020;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quote-part 2020 Régie Intermunicipale Incendie Windsor;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Résolution d'appui – signalisation entrepôt Domtar;
 - 10.2 Avis de motion d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton;
 - 10.3 Dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton;
 - 10.4 MELCC – demande de délai de paiement de la compensation financière – chemin de la Rivière sud;
 - 10.5 Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Nomination des membres du comité de l'environnement;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Demande de correction de la dérogation mineure 2018-07-03;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Aide financière au comité de loisirs;
 - 13.2 Fonds d'initiatives culturelles;
 - 13.3 Organisation d'un festival country;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

019-02.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point 11.1 Nomination des membres du comité de l'environnement est reporté;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

020-02.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 13 janvier 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 13 janvier soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

La directrice générale ne résume aucun dossier.

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 15 JANVIER 2020 – MRC

Monsieur le maire, Gérard Messier ne résume aucun dossier.

021-02.2020 6.1 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – ASSOCIATION DU LAC

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 20 janvier 2020 de l'Association du Lac concernant l'organisation d'un souper et soirée musicale à tenir au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Claude Paulin mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade le 02 mai 2020 pour la tenue de cette activité de financement au profit de l'Association du Lac ;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

**ADOPTION : 4 POUR
1 ABSTENTION**

022-02.2020 6.2 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – ALCOOLIQUES ANONYMES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 21 janvier 2020 du groupe Alcooliques Anonymes concernant l'organisation du 38^e congrès à tenir au centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ainsi que le système de projection, le 13 juin 2020 pour la tenue de cette activité du groupe Alcooliques Anonymes ;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

023-02.2020 6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 07 AU 24 JANVIER 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 07 au 24 janvier 2020.

ADOPTION : 5 POUR

024-02.2020 7.1 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes pour l'année 2020 sont mis à la poste dans les prochains jours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à l'envoi de lettres enregistrées adressées aux propriétaires ayant un solde supérieur de 300,00\$ concernant leurs taxes municipales de l'année antérieure, les avisant de payer afin d'éviter les procédures judiciaires définies au Code municipal soit par vente pour taxes ou bref de saisie.

ADOPTION : 5 POUR

025-02.2020 7.2 COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 923,43\$ incluant les taxes quant à la cotisation annuelle et assurance 2020 de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

ET D'autoriser que cette dépense soit traitée selon l'article 5.1 du règlement 2007-83 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTION : 5 POUR

026-02.2020 7.3 DON À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE ACTION-PARTAGE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action-Partage vient en aide aux gens démunis de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'organise pas d'activité spéciale de financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 700,00\$ soit versée à l'organisme communautaire Action-Partage pour l'année 2020 ; laquelle dépense est prévue au budget 2020.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau commente les activités de l'organisme Action-Partage.

027-02.2020 7.4 DON À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE cet organisme à but non lucratif offre plusieurs services aux citoyens de notre municipalité, dont les services de livraison de la popote roulante, d'accompagnement-transport, clinique d'impôt, visites amicales auprès des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 2 258,00\$ soit versée à l'organisme communautaire Centre d'action bénévole de Windsor et Région, sur présentation d'une pièce justificative ; laquelle dépense est prévue au budget 2020.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le Conseiller Adam Rousseau indique que ce don représente environ 1,00\$ par citoyen.

028-02.2020 7.5 CONCERT DE L'ORGUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière du 11 novembre 2019 de la porte-parole du comité de l'orgue ;

CONSIDÉRANT QU'un concert est prévu en 2020 à l'église de notre municipalité, en collaboration avec Orford sur la route ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton annonce son appui financier pour un montant de 1 500,00\$; laquelle dépense est prévue au budget 2020 et remboursable sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications sur cette activité.

029-02.2020 7.6 DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans ;

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2008-88 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et qu'il indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à la

Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à une telle reconduction ;

ET QUE la Commission de la représentation électorale transmette à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire explique que la municipalité est en réflexion sur la division du territoire en districts électoraux.

** **7.7 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JANVIER 2020**

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 31 janvier 2020. Les revenus sont de 2 142 662,49\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 323 742,21\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 691,99\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 1 818 228,29\$.

*** **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question des citoyens présents.

030-02.2020 9.1 QUOTE-PART 2020 – RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE WINDSOR

CONSIDÉRANT la quote-part annuelle 2020 pour la Régie intermunicipale incendie au montant de 258 432\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 169 du 01 janvier 2020 au montant de 129 216\$ quant au premier versement de la quote-part ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser les deux (2) versements de la quote-part 2020 au montant respectif de 129 216\$ à la Régie Intermunicipale Incendie Windsor ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.220.00.951 « Quote-part Régie Incendie Windsor » ; laquelle dépense est prévue au budget 2020.

ADOPTION : 5 POUR

031-02.2020 10.1 RÉOLUTION D'APPUI – SIGNALISATION ENTREPÔT DOMTAR

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie à l'effet d'appuyer la démarche d'une ressource de Domtar auprès du ministère des Transports dans le but d'installer un panneau de signalisation à la sortie 71 de l'autoroute 55 (en provenance de Drummondville, intersection du rang 2) dans le but d'éviter la circulation de véhicules lourds sur le rang 2 ;

CONSIDÉRANT QUE ce panneau a pour objectif d'informer les camionneurs du trajet à prendre pour se rendre à l'entrepôt Domtar du 60 rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Domtar à l'effet qu'un panneau de signalisation soit installé sur le rang 2, face à la sortie 71 de l'autoroute 55 selon l'option 2 ou 3 proposée, au choix du Ministère.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire donne des explications sur ce dossier.

032-02.2020 10.2 AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 525 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DE SABLE ET SELS SUR FONDATION DE BÉTON

Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera adopté le règlement numéro 2020-257 décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton.

033-02.2020 10.3 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 525 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DE SABLE ET SELS SUR FONDATION DE BÉTON

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle lors de la séance du 03 février 2020 quant à un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton;

EN CONSÉQUENCE, il est, par la présente, déposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, le projet de règlement 2020-257 décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton qui sera adopté à une séance subséquente.

034-02.2020 10.4 MELCC – DEMANDE DE DÉLAI DE PAIEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE – CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 343-12.2019 adoptée le 16 décembre 2019 demandant au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) l'exclusion d'un montant de 6 028,80\$ pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques lors des travaux projetés de stabilisation d'un talus sur une portion du chemin de la Rivière Sud ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 20 janvier 2020 du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE par cet avis, le MELCC informe la Municipalité qu'à défaut de verser la totalité du montant établi à 6 028,80\$ avant le 19 février 2020, le Ministère pourrait refuser de délivrer l'autorisation demandée en vertu de l'article 46.0.6 de la LQE ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

DE demander au MELCC de reporter d'un mois la poursuite des démarches entreprises dans le cadre de la demande de certification d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune ;

ET QUE cette résolution soit transmise au député de Richmond, Monsieur André Bachand.

ADOPTION : 5 POUR

035-02.2020 10.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ET QUE la résolution 197-07.2018 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 5 POUR

Madame la directrice générale explique que ce projet est pour le planage et resurfaçage sur 900 mètres du Rang 7.

*** Monsieur le maire commente les demandes de subventions pour la réalisation des projets.

*** **11.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Ce point est reporté.

036-02.2020 12.1 DEMANDE DE CORRECTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2018-07-03

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 248-09.2018 du 04 septembre 2018 autorisant la dérogation mineure 2018-07-03 du 703 rue Jolin ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et que les dimensions du bâtiment diffèrent de la dérogation mineure et du permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires demandent que la dérogation mineure 2018-07-03 soit modifiée compte tenu des dimensions réelles du bâtiment construit ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 22 janvier 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de refuser l'adoption d'une nouvelle résolution visant à corriger la dérogation mineure initiale 2018-07-03;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal refuse la présente demande ;

ET QU'une nouvelle demande de dérogation mineure soit déposée étant donné l'inconformité de la présente situation concernant la dérogation mineure 2018-07-03.

ADOPTION : 5 POUR

037-02.2020 13.1 AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de financement du comité de loisirs pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme prévoit plusieurs activités pour les citoyens de la municipalité dont le carnaval (10 000\$), la fête nationale (12 500\$), cours ton Saint-François (2 000\$), halloween (200\$), la fête de Noël (1 800\$) et frais divers (1 000\$) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers qu'une somme de 27 500\$ soit versée au comité de Loisirs, laquelle dépense est prévue au budget 2020 ;

ET QUE le comité s'engage à remettre au conseil municipal un rapport financier des différentes activités.

ADOPTION : 5 POUR

038-02.2020 13.2 FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de sensibilisation à la culture ; lequel est admissible au Fonds culturel de la MRC du Val-Saint-François par un mode de financement complémentaire aux programmes gouvernementaux existants ;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible, la Municipalité doit s'engager, par résolution, à assumer la responsabilité de gestion de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le dépôt du projet de sensibilisation à la culture par la création d'une murale sur le mur du chalet de service du parc des Pionniers au coût estimé de 1 136,48\$ dont la contribution demandée au Fonds d'initiatives culturelles est de 909,19\$; la part de la Municipalité de 227,29\$ étant assumée par le budget de la Politique Familiale ;

ET d'autoriser Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux, à agir à titre de répondant officiel dans le dossier et à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

039-02.2020 13.3 ORGANISATION D'UN FESTIVAL COUNTRY

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 335-12.2019 adoptée le 02 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 28 janvier 2020 quant à une demande de changement de nom de la compagnie organisatrice d'un festival country au parc des Pionniers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Festival Country Tomcodois à tenir un festival country au parc des Pionniers les 31 juillet et 01 août 2020 ;

D'autoriser la réservation du parc des Pionniers du 29 juillet au 02 août 2020 inclusivement pour la préparation, la tenue du festival et le démontage des installations au coût de 125\$ par jour ;

D'autoriser la location du centre communautaire France-Gagnon-Laprade du 29 juillet au 02 août 2020 au coût de 160\$ par jour, selon les besoins du promoteur ;

D'autoriser l'utilisation du bar, la remise des clés pour le parc des Pionniers, le prêt des barrières disponibles faites d'étriers de 2 X 4 et la réservation du défibrillateur portatif ;

D'appuyer la demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;

D'autoriser les services de Monsieur Pier-Étienne Deslandes, technicien aux loisirs de la municipalité à titre de personne ressource ;

DE ne pas autoriser la présence de camions de rue de restauration (food truck) ;

QUE le producteur s'assure de louer des installations sanitaires mobiles ;

QUE le producteur s'assure que des équipes de sécurité et médicale soient sur place ;

QUE le producteur fournisse une preuve d'assurance trente (30 jours) avant la tenue de l'évènement ;

QUE le producteur, Monsieur Tommy Bilodeau, s'engage à respecter la réglementation municipale quant au bruit et qu'il soit convenu que les lumières soient éteintes aux environs de 23h00 tous les soirs ;

QUE cette résolution soit transmise au technicien aux loisirs de la municipalité, à la gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers et à la Sûreté du Québec ;

ET QUE la résolution 335-12.2019 soit ainsi abrogée.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 07 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000038 (C)	7683		2020-01-21	37	HYDRO-QUEBEC	3 009,53 \$
202000039 (C)	7684	I	2020-01-16	37	HYDRO-QUEBEC	708,92 \$
202000040 (C)	7685	I	2020-01-22	37	HYDRO-QUEBEC	656,86 \$

Total des chèques émis

4 375,31 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000041 (I)	7713		2020-02-04	8	INFOTECH	48,23 \$
202000042 (I)	7714		2020-02-04	18	L'ETINCELLE	293,88 \$
202000043 (I)	7727		2020-02-04	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	2 437,46 \$
202000044 (I)	7702		2020-02-04	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	711,60 \$
202000045 (I)	7709		2020-02-04	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	431,16 \$
202000046 (I)	7721		2020-02-04	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	237,50 \$
202000047 (I)	7723		2020-02-04	41	PETITE CAISSE	215,00 \$
202000048 (I)	7725		2020-02-04	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	26,88 \$
202000049 (I)	7693		2020-02-04	51	BELL MOBILITE	87,23 \$
202000050 (I)	7732		2020-02-04	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 535,87 \$
202000051 (I)	7734		2020-02-04	54	TARDIF DIESEL INC.	589,42 \$
202000052 (I)	7688		2020-02-04	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	1 945,56 \$
202000053 (I)	7708		2020-02-04	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT INC.	150,44 \$
202000054 (I)	7711		2020-02-04	201	GREAT WEST	2 418,56 \$
202000055 (I)	7687		2020-02-04	222	ACTION-PARTAGE	700,00 \$
202000056 (I)	7726		2020-02-04	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	129 216,00 \$
202000057 (I)	7729		2020-02-04	276	REVENU DU Canada	5 464,97 \$
202000058 (I)	7728		2020-02-04	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000059 (I)	7730		2020-02-04	278	REVENU DU QUEBEC	13 710,26 \$
202000060 (I)	7698		2020-02-04	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	85,38 \$
202000061 (I)	7707		2020-02-04	432	EQUIPEMENT R.M. NADEAU	3,73 \$
202000062 (I)	7722		2020-02-04	454	ORIZON MOBILE	168,67 \$
202000063 (I)	7697		2020-02-04	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	345,00 \$
202000064 (I)	7724		2020-02-04	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	5 689,35 \$
202000065 (I)	7733		2020-02-04	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	458,81 \$
202000066 (I)	7717		2020-02-04	536	MEGABURO	582,73 \$
202000067 (I)	7719		2020-02-04	571	MINISTRE DES FINANCES	692,00 \$
202000068 (I)	7706		2020-02-04	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	2 874,38 \$
202000069 (I)	7715		2020-02-04	723	MARCHE ST-FRANCOIS	1 723,66 \$
202000070 (I)	7718		2020-02-04	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
202000071 (I)	7735		2020-02-04	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	301,88 \$
202000072 (I)	7701		2020-02-04	964	COMITÉ FAMILLE ET AINES - WINDSOR	350,00 \$

202000073 (I)	7704	2020-02-04	965	DUPUIS MARYSE	162,28 \$
202000074 (I)	7712	2020-02-04	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	450,96 \$
202000075 (I)	7690	2020-02-04	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 443,22 \$
202000076 (I)	7700	2020-02-04	1174	COMITE DE LOISIRS-	27 500,00 \$
202000077 (I)	7699	2020-02-04	1175	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE	2 258,00 \$
202000078 (I)	7689	2020-02-04	1206	AUMOND ANNE-MARIE	643,00 \$
202000079 (I)	7737	2020-02-04	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	270,54 \$
202000080 (I)	7720	2020-02-04	1271	MORNEAU SHEPELL LTD	1 259,46 \$
202000081 (I)	7695	2020-02-04	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	354,90 \$
202000082 (I)	7694	2020-02-04	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	173,21 \$
202000083 (I)	7686	2020-02-04	1364	9235-0669 QUÉBEC INC.	36,78 \$
202000084 (I)	7696	2020-02-04	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	457,68 \$
202000085 (I)	7731	2020-02-04	1366	SOLUTIONS SUPÉRIEURES LTÉE	306,29 \$
202000086 (I)	7691	2020-02-04	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	288,20 \$
202000087 (I)	7710	2020-02-04	1401	GILBERT VALERIE	1 133,33 \$
202000088 (I)	7705	2020-02-04	1402	ENERGERE INC.	47 741,15 \$
202000089 (I)	7736	2020-02-04	1403	VILLE DE SHERBROOKE- BUREAU	175,91 \$
202000090 (I)	7692	2020-02-04	1404	BBA INC.	2 277,93 \$
202000091 (I)	7738	2020-02-04	1274	SFL PLACEMENTS	421,36 \$

Total des chèques émis

262 537,38 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

15 828.81\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

17 397.46\$

040-02.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 03 février 2020 au montant de 262 537,38 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Madame Annie Desmarais demande des explications concernant la résolution du point 12.1. Des commentaires s'en suivent.

041-02.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h48.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière